



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationnement à hauteur du numéro 25 de la chaussée d'Otembourg

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 décembre 2021, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner à hauteur du numéro 25 de la chaussée d'Otembourg.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 26 janvier 2022

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET